

PC02625222V0019

Date de dépôt retrait PC : 04/10/2023

Demandeur : DALBOUSSIÈRE Julien

Pour : Transformation de l'entrepôt
existant en garage et extension côté Est

**Adresse terrain : 40 bis Rue Charles Doucet
à PORTES LES VALENCE**

ARRETE DE RETRAIT N° 23- 455
D'UN ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu le permis de construire n° **PC02625222V0019** déposé le 06/05/2022 par M.
DALBOUSSIÈRE Julien, demeurant 63 rue des Encloses à 26500 BOURG LES VALENCE,
permis accordé le 15/06/2022,

pour des travaux situés à 40 BIS RUE CHARLES DOUCET à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet du permis de construire accordé, à savoir : Transformation de l'entrepôt existant en
garage et extension côté Est

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de M. DALBOUSSIÈRE Julien en date du 23/09/2023 indiquant qu'il ne
donne pas suite à la décision susvisée ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE :

L'arrêté accordé initialement en date du 15/06/2022 est RETIRÉ.

Fait à Portes Les Valence, le 05/10/2023

P/Le Maire,

L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI.



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du
code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa
notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**